

À renvoyer, même incomplet,
au plus vite et jusqu'au
10.12.2021 au plus tard à:

solidarités Vaud
5 place Chauderon
1003 Lausanne

D'autres listes peuvent être
demandées sur
→ solidarites.ch/vaud

solidarités
Vaud

Initiative vaudoise pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité



Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise: **acceptez-vous l'initiative populaire « Pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité »** demandant que la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 soit modifiée comme suit:

Art. 57bis (nouveau)

« L'Etat garantit des transports publics gratuits, de qualité et respectueux de l'environnement ainsi qu'une desserte équitable et cohérente de toutes les régions du canton. Le financement de la gratuité est assuré principalement par les mesures fiscales usuelles, compatibles avec le but recherché par la présente disposition constitutionnelle. »

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessous. Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse

N° POSTAL

COMMUNE POLITIQUE

N°	NOM PRÉNOM <small>ÉCRIRE DE SA PROPRE MAIN ET SI POSSIBLE EN MAJUSCULES</small>	DATE DE NAISSANCE			ADRESSE EXACTE <small>RUE ET NUMÉRO</small>	SIGNATURE <small>MANUSCRITE</small>	CONTRÔLE <small>(LAISSER EN BLANC)</small>
		JJ	MM	AAAA			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

COMITÉ D'INITIATIVE Andrea Egli (Lausanne), Mathias Noël (Aran), Franziska Meinherz (Lausanne), Emmanuelle Germond (Lausanne), Luca Schalbetter (Yverdon-les-Bains), Djaouad Souyad (Crissier), Raymond Durussel (Ballaigues). Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

La municipalité atteste que les
citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle
des électeurs à la date du

(jour du contrôle par le greffe)

et que le nombre des signatures
valables est de

Au nom de la municipalité

(sceau et signature)

Publication de l'initiative dans la Feuille
des avis officiels: 24 août 2021

Dernier délai pour la remise des listes
de signatures aux Municipalités:

24 décembre 2021